



HAL
open science

RISQUES SANITAIRES DES PRODUITS DE LA CONTREBANDE SUR LA VIE DES POPULATIONS D'ABIDJAN

Ladji Bamba

► **To cite this version:**

Ladji Bamba. RISQUES SANITAIRES DES PRODUITS DE LA CONTREBANDE SUR LA VIE DES POPULATIONS D'ABIDJAN. *Revue africaine de criminologie*, 2012, 11, pp.24-35. hal-01365384

HAL Id: hal-01365384

<https://hal.science/hal-01365384>

Submitted on 15 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE



REVUE SEMESTRIELLE
ISSN/1819650

N° 11 Décembre 2012



REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

N°11 – Décembre 2012

ISSN/ 1819-0650

ADMINISTRATION

DIRECTEURS SCIENTIFIQUES : Pr. Alain SISSOKO
(Responsable pédagogique de l'UFR Criminologie),
Pr. Raymond KOUDOU Kessié (Responsable scientifique de
l'UFR Criminologie).

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE :

Pr. Alain SISSOKO, Sociologue - UFR Criminologie ;
Pr. Raymond KOUDOU Kessié, Psychologue - UFR
Criminologie ;
Pr. Mélédje DJEDJERO, Droit - UFR des Sciences Juridiques,
Administratives et Politiques ;
Dr. Bourahima GBANÉ, Droit - UFR des Sciences Juridiques,
Administratives et Politiques ;
Pr. Opadou KOUDOU, Psychologue - ENS d'Abidjan ;
Pr. Alphonse YAPI Diahou, Géographe - ENS d'Abidjan ;
Pr. Robert CARIO, Criminologue - Université de Pau et des
pays de l'Adour-France ;
Pr. Maurice CUSSON, Criminologue - Université de Montréal.

DIRECTEUR DE PUBLICATION: Pr. Opadou KOUDOU,
ENS d'Abidjan.

SECRETARIAT DE REDACTION :

Dr. Lucie Koko N'GORAN, ngorankokoluci@yahoo.fr.,
Youssouf Cissé, Secrétaire Principal - UFR Criminologie,
Aoua AKA Ouattara, secrétaire - UFR criminologie.

ADRESSE : Revue africaine de Criminologie
UFR Criminologie
Tél : 05 09 92 60 / 05 00 80 46 / 07 08 55 61
BP V 34 UNIVERSITÉ F. H. B. de Cocody

ÉDITEUR : *Editions Universitaires de Côte d'Ivoire*
(EDUCI). Université F. H. B. de Cocody, BP V 34.
educiabj@yahoo.fr
www.educiabj@yahoo.fr

© ; Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)

Dépôt légal : Édition N° 3557, Septembre 1994.

ABONNEMENT ET VENTE

Abonnement à la revue : parution semestrielle.

Les abonnements partent de Janvier à Décembre (1) an pour deux (2) numéros

	ABONNEMENT	VENTE
Côte d'Ivoire	10 000 FCFA	5 000 FCFA / N°
Afrique occidentale	12 000 FCFA	6 000 FCFA / N°
Ailleurs en Afrique	14 000 FCFA	7 000 FCFA / N°
Europe et autre	17 000 FCFA	9 000 FCFA / N°

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement

Adresse postale

Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11.

3.1 Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

- Gauche, Droite, Haut & bas : 2 cm
- Format A5.

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à ngorankokolucie@yahoo.fr. Un accusé de réception électronique suivra la réception du document

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de " *et al.* " en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée " Références " en Times New Roman 11.

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes de l'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre.

Lasvergnas, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B. Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Sources électroniques

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL.

Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1.

Consulté le 23 février 2006,

<http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL.

Ex. : APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/electgeneral.html>.

**RISQUES SANITAIRES DES PRODUITS DE LA CONTREBANDE SUR LA VIE
DES POPULATIONS D'ABIDJAN**

Par
Dr. BAMBBA Ladjji
Ufr Criminologie
Université Felix Houphouet Boigny
Email: Ladjjiib@gmail.com
Bp v 34 abidjan

Résumé : Cet article a pour objectif d'exposer les risques sanitaires que représentent les marchandises de contrebande sur la vie des Abidjanais. L'hypothèse sous-tend que les marchandises de contrebande représentent de véritables dangers sanitaires pour notre population cible qui les consomme à leur risque et péril, pouvoir d'achat oblige. Nous avons utilisé la méthode dialectique pour mieux élucider les différents antagonismes des enquêtés, comme outils de recueil des informations nous avons eu recours aux entretiens et à l'administration de questionnaire autour de trois (3) rubriques la première sur l'étendue des risques pris par le consommateur en face des produits, la seconde sur la connaissance des dangers sur la santé et l'hygiène de vie et la dernière sur les différents choix effectués par le consommateur Abidjanais pendant son marché. Les résultats obtenus nous indiquent que le consommateur Abidjanais prend des risques en ce sens que sur les 200 participants de notre échantillon 110 participants soit 55%, achètent et consomment les marchandises sans tenir compte de leurs origines, leur pureté et qualité.

Mots clés : Abidjan, contrebande, risques sanitaires, santé, hygiène, dangers, pouvoir d'achat, population, consommateur, rubrique, marché, pureté, qualité

Abstract: This article aims to explain the health risks posed by contraband on life in Abidjan. The underlying assumption that the smuggled goods are real health hazards to our target population that consumes their own risk, purchasing power requires. We used the dialectical method to better elucidate the various antagonisms of the respondents, as a tool for gathering information we had recourse to the interviews and the administration of the questionnaire on three (3) sections of the first extent of the risks taken by consumers across products, the second on the knowledge of health hazards and lifestyle and the latest on the choices made by the consumer for his Abidjan market. The results indicate that the consumer Abidjan takes risks in that the 200 participants in our sample 110 participants or 55% buy and consume goods regardless of their origin, purity and quality.

Keywords: Abidjan, smuggling, health risks, health, hygiene, hazards, purchasing power, population, consumer item, market, purity, quality

Introduction :

Selon Claude Berr (2007) la contrebande consiste à faire transiter des marchandises en dehors des bureaux des douanes, c'est aussi la transgression des dispositions juridiques et réglementaires article 31 alinéas 1et 2 du code des douanes ivoiriennes relatives à la détention ou au transport des marchandises sur un territoire donné. Pour comprendre pourquoi malgré la présence de règles législatives et réglementaires, certaines personnes continuent de faire du trafic de marchandises illégales une activité exclusive, Rolando, Yvon et Gerard, (février 1993) définissent la contrebande comme l'activité par excellence du crime organisé. Où les choses fonctionnent sur le modèle de la pieuvre avec des têtes pensantes et des tentacules disséminées dans le corps social (politique, administratif et judiciaire), institutions qui sont tenues en principe à réglementer le phénomène mais exceptionnellement, elles sont aussi contaminées par la corruption vendue par les contrebandiers. C'est à se demander du contrebandier à l'Etat et/ ou à la société, qui est le corrupteur et qui est le corrompu ? La théorie de Durkheim, (les Règles, 1895) a montré qu'un phénomène pathologique, comme la criminalité contrebandière par exemple n'est pas d'ordre accidentel et ne procède pas de causes fortuites. Au contraire, il est lié normalement «à la société», il fait partie de la culture et découle par conséquent du fonctionnement régulier de celle-ci. Pour Sutherland, (1940) le processus dont résulte le comportement criminel du contrebandier ne diffère en rien d'un processus de comportement normal. Le comportement criminel du contrebandier est impliqué dans un système social « associatif », tout comme le comportement normal, et chacun d'eux a son mode social organisé. C'est dans un système associatif, celui des malfaiteurs, que se développe la personnalité du contrebandier. Les mêmes processus de base, l'apprentissage de la socialisation, qui caractérisent l'intégration des personnalités dans une culture, président la formation de la personnalité criminelle du contrebandier. Puis les normes morales en vigueur dans cette culture déterminent l'attitude devant les « infractions ». Or ces normes n'indiquent aucune répréhension pour les contrebandes par exemple, qui constituent, dans leur cadre, une activité normale. Dab et Salomon (2013) se demandent si, nous sommes-nous bien protégés des risques sanitaires liés aux activités contrebandières ? Alors qu'on pouvait penser que les crises du sang contaminé, de l'amiante ou de la vache folle avaient servi de leçon et que la France s'était dotée d'une organisation de veille et de sécurité sanitaire efficace, coup sur coup, ont éclaté de nouveaux scandales : Médiateur, prothèses mammaires, bisphénol A, pilules de 4e génération... De quoi ébranler la confiance des citoyens envers les institutions sanitaires et l'Etat, censés les protéger, notamment face à des lobbys et contrebandiers qui savent se jouer des incertitudes scientifiques. Ces deux auteurs, ont occupé de hautes responsabilités dans le dispositif de sécurité sanitaire français, décortiquent les faiblesses structurelles de l'Etat et les limites de l'expertise scientifique. Ils proposent des pistes pour une approche pluraliste de l'évaluation des risques sanitaires. Selon KOMIN, (avril 2010), plusieurs acteurs interviennent dans la chaîne malveillante de la contrebande ; fabricants sans foi ni loi, contrebandiers perfides, fonctionnaires corrompus, commerçants peu scrupuleux et au bout de la chaîne les consommateurs. Et pourtant les conséquences sont évidentes, dramatiques ; des vies perdues « Au cours d'une épidémie de méningite au Niger en 1985, plus de 50.000 personnes ont reçu des faux vaccins provenant d'un don d'un autre pays qui les croyait sûrs. La contrebande de produits toxiques a été à l'origine d'une part, de

2500 décès à travers la consommation de sirop contre la toux contenant du paracétamol préparé avec du diéthylène glycol et d'un produit chimique toxique utilisé comme antigel, qui a provoqué 89 décès en Haïti en 1985 et 30 décès de nourrissons en Inde en 1998 d'autre part (OMS, 2003). Plus près de nous, en Côte d'Ivoire en (2009), une commerçante, pensant rajouter du sucre vanillé pour agrémenter la bouillie qu'elle vend, empoisonne les populations d'AHOUNIENFOUTOU, un village de BONGOUANOU. Cependant, malgré ces cas, les marchandises illicites continuent d'être vendues au vu et au su de tous sur la plupart des marchés bien connus d'Abidjan, cas des marchés "D'Adjamé Roxy" ou "du Black market". Le phénomène de contrebande est encore trop souvent appréhendé par le prisme d'anecdotes échangées sur les "bonnes affaires". Par exemple l'achat, à un prix intéressant, de fausses grandes marques qui ont atteint le marché du district d'Abidjan par des réseaux illégaux.

Pour l'organisation mondiale de la santé, (2012), les dépenses en santé par habitant pour l'ensemble des sources de financement public, privé et partenaires extérieurs allaient d'US \$ 11 en Érythrée à US \$ 8262 au Luxembourg. La valeur moyenne (pondérée) des dépenses en santé par habitant varie aussi de manière substantielle entre les régions OMS et les groupes de revenu passant de US \$ 48 dans la région OMS de l'Asie du Sud-Est à US \$ 3187 dans la Région OMS des Amériques, et de US \$ 25 dans les pays à faible revenu à US \$ 4692 dans les pays à revenu élevé. Le plan stratégique nationale, (2006-2009) de lutte contre les déchets toxiques du Probo koala et leur impact sur l'environnement et la santé de la population, indique que le déversement des déchets toxiques à Abidjan en Août 2006 a mobilisé d'énormes dépenses publiques du point de vue de la dépollution (le bilan d'exécution de ce plan fait apparaître en plus des activités de contribution à la dépollution des sites et de prise en charge de la santé des animaux pour une dépense de 132 698 356 FCFA et pour la prise en charge sanitaire des victimes humaines atteintes, le bilan d'exécution de ce plan fait apparaître au début du mois de décembre 2006, la réalisation de 108 924 consultations médicales gratuites suivie d'une prise en charge thérapeutique gratuite estimée à 900 millions de francs CFA de médicaments. Dans le même temps les dites populations ont changé leurs habitudes de consommation. Situation qui oblige les entreprises citoyennes à mener en unissons la lutte contre les contrebandiers au risque de périr. Pour Kpalou, (2009), l'Unilever de concert avec l'Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire dont elles font partie et grâce à certaines actions, l'entreprise a reçu à faire passer le taux de la contrefaçon dans les boutiques de 95% à 20% et dans le commerce ambulancier, de 50% à 30%. L'entreprise a saisi plus d'un million de tubes de contrefaçon jusqu'à ce jour qui ont été brûlés. Sur 4000 personnes interpellées dans le cadre des contrôles répression, plus de 12 personnes ont fait l'objet d'arrestation et de condamnation de 3 à 6 mois de prison. Dur pour les entreprises qui veulent survivre à la concurrence des contrebandiers. CHAMPEYRACHE, (2003) montre que « l'instrument par excellence de ce passage de l'économie légale à l'économie illégale est la monnaie, instrument légal, support des transactions aussi bien légales qu'illégales ». C'est donc la monnaie sa détention, son utilisation par des individus mafieux qui consolide la contrebande tout en augmentant les risques sanitaires. Et cette situation fait le lit aux marchandises de contrebande qui ont plus d'audience auprès des populations que les produits légaux mis en vente sur les différents marchés. Les Abidjanais déjà sinistrés du fait des conjonctures antérieures des années 1980 et 1990, avec pour incidence directe, "la dévaluation du franc cfa" vont voir encore leur

situation économique mal en point s'amplifiée à cause des crises socioéconomiques et politiques des années 2000. Ainsi la majorité des Abidjanais se retrouvent en difficulté financière de nos jours. Ils vont utiliser toutes sortes de moyens de survie au péril de leur santé ou de leur hygiène de vie. Selon les estimations de la banque mondiale (2012) de 10% en 1985 le nombre d'ivoiriens (indice de pauvreté) vivant avec moins d'un dollar/jour est passé à 30% en 1993 avant d'atteindre 49% en 2011. Dans le même temps, l'écart entre riches et pauvres se maintient à un niveau considérable. L'indice "GINI", qui mesure les inégalités de revenus reste constant avec valeur fluctuant autour des 0.40. En 2011, les 10% des riches détiennent 32% des richesses contre 30% pour les 60% les plus pauvres. Cette situation n'exclut pas les Abidjanais moyens. La précarité de vie est devenue la norme et non l'exception, à Abidjan les populations dans une forte proportion se détournent des produits légaux sortis des entreprises internationales ou nationales qui s'acquittent des droits et taxes au trésor. Elles se tournent vers une consommation de plus en plus axée vers les marchandises de contrebande. Ainsi, les habitudes des consommateurs Abidjanais vont changer profondément, pour rappel dans les années 1970 où l'on parlait du "miracle économique" ivoirien, le consommateur en Côte d'Ivoire avec un pouvoir "d'achat fort", préférait les articles d'origine et de qualité et les risques sanitaires étaient rares. Cependant, de nos jours, triste est de reconnaître que l'Abidjanais moyen a un pouvoir d'achat amoindri, il cherche simplement à survivre, les marchandises de qualité donc moins risquées semblent ne plus l'intéresser. Une étude menée par Kahofi, (2012) sur le marché des friperies vendues à Youpougou Kouté, nous informe que les clients Abidjanais, sont de toutes les conditions sociales et certains viennent des quartiers dits huppés. Les véhicules de luxe aux abords du marché le confirment. Jadis modèle de consommation des Abidjanais moins nantis, de nos jours les tendances ont changé et il s'avère même que les populations dites nanties consomment aussi cette friperie. Les constats des écrits empiriques démontrent effectivement que les Abidjanais théoriquement sont des consommateurs de marchandises de contrebande. Sans se soucier des risques, les Abidjanais utilisent des matériaux de contrebande, (fils électriques défectueux, fers de construction de mauvaise qualité, du ciment de qualité inférieure), des pièces automobiles défectueuses de contrebande et des produits alimentaires à haut risque sur la santé (pâtes alimentaires, sucre, huile, savon, riz, biscuit de mauvaise qualité et surtout des médicaments à risques etc.). Au plan des habitudes, les réflexes du bon consommateur qui se préoccupe de l'origine, la qualité et la pureté des marchandises exposées dans nos marchés, laisse place à une nouvelle forme d'attitudes dangereuses, où les Abidjanais négligent de plus en plus la pureté des produits pour se contenter que de ce qu'ils trouvent comme marchandises. Ce qui importe ici c'est le pouvoir d'achat du client. Amenjou (2002) les habitudes du bon consommateur laissent place aux mauvais comportements à risques parce que les prix des produits de contrebande défient toute concurrence d'une part et le consommateur ne se pose pas de question et s'approvisionne à ses risques et périls, faible pouvoir d'achat oblige d'autre part. Cependant, si c'est le faible pouvoir d'achat qui est le problème du consommateur Abidjanais moyen, pourquoi les couches sociales Abidjanaises dites nanties sont de plus en plus attirées par les marchandises de contrebande ? N'est-ce pas là l'illustration d'une nouvelle dynamique abidjanaise de consommation des marchandises? OÙ, l'on ne se pose pas de question, pour acheter ou consommer.

Méthodologie***-participants***

Dans l'objectif d'exposer les dangers sanitaires que représentent la présence des marchandises de contrebande sur les marchés et sur la vie des Abidjanais, nous nous sommes intéressés aux dix (10) communes qui forment la ville d'Abidjan. A cet effet, nous avons décidé de parcourir les grands marchés de la ville. Ainsi nous avons eu à visiter d'abord, les grands marchés d'Abobo, d'Adjamé, (Roxy et du Black). Ensuite, nous avons eu à visiter, les marchés d'Attecoubé, de Cocody, de Koumassi, Marcory, de Treichville, et de Port Bouet. Enfin, notre étude nous a conduits en face de la pharmacie Siporex à Yopougon où on croise la présence d'articles de tout genre vendus à ciel ouvert et en bordure de route, et le jardin public du Plateau transformé en marché informel ouvert. Nous avons décidé de choisir (20) participants par marché visité d'où le calcul (20 personnes x10 communes visitées), ce qui donne un résultat de 200 participants. Notre répartition a été faite en tenant compte d'une parité en nombre pour le genre, en d'autres termes nous avons choisi autant d'hommes (100) que de femmes (100). Pour l'âge nous avons opté pour le model tranches d'âge, nous avons alors constitué trois tranches « 18 à 25 ans » ; « 26 à 45 ans » et les « 46 à 60 ans ». On peut observer que l'étendue d'âge se situe entre 18 ans et 60 ans, cela se justifie par le fait que le régime ivoirien de sécurité social (2012), a prévu l'âge du début à l'emploi à 18 ans et sa sortie à 60 ans. Au niveau des tranches d'âge pour la première, nous avons affecté 60 participants/200 soit 30% de l'effectif total et nous avons respecté l'égalité du genre à ce niveau. Pour la seconde tranche nous avons affecté (80) participants soit 40% de l'effectif total avec respect de la parité du genre. Pour la troisième et dernière tranche nous avons affecté (60) participants soit aussi 30% de l'effectif total avec respect du genre dans la répartition. Après avoir constitué notre population cible constituée de (100) hommes dont : (30) hommes d'âge compris « 18 ans à 25 ans », (40) hommes d'âge compris « 26 ans à 45 ans » et (30) hommes d'âge compris entre « 46 ans à 60 ans). (100) femmes dont : trois (30) femmes d'âge compris « 18 ans à 25 ans », (40) femmes d'âge compris « 26 ans à 45 ans » et (30) femmes d'âge compris entre « 46 ans à 60 ans).

-Techniques de recueil des données

Nous avons choisi pour les techniques de recueil des données ou des informations auprès des enquêtés ci-dessus les outils suivants : l'entretien dans le but de mieux nous rapprocher de nos participants et il a eu lieu très souvent au marché et quelque rare fois au domicile des enquêtés ou dans un réceptif. Grâce à cet outil, nous avons pu nous familiariser aux habitudes des uns et des autres tout en créant une confiance mutuelle. L'administration de questionnaire a été important dans l'enquête, à travers des questions ouvertes ou semi-ouvertes nous sommes parvenus à saisir les opinions des participants.

Ainsi, autour de trois 3 rubriques différentes nous avons tenté de cerner à travers les réponses, les comportements à risque du consommateur Abidjanais face aux problèmes de santé et d'hygiène publique que provoquent ces produits. Alors la première rubrique a concerné les opinions et attitudes des participants en ce qui concerne la nécessité de tenir compte de la pureté ou non des marchandises avant achat puis consommation. La seconde rubrique a concerné la connaissance qu'ont les participants des risques sanitaires "oui ou

Risques sanitaires des produits de la contrebande sur la vie des populations d'Abidjan

non'' que représentent les produits de contrebande et la troisième et dernière rubrique a concerné les choix des participants entre les marchandises ''licites'' et illicites''.

Résultats

Pour débiter, l'exposé des résultats nous allons opposer les : attitudes, comportements des participants vis-à-vis de marchandises en vente sur les marchés abidjanais, ensuite nous opposons le niveau de connaissance des participants aux risques sanitaires des marchandises de contrebande. Et enfin, Les préférences de choix des participants pour ce qui est du choix des marchandises licites ou illicites. En définitive, notre méthode nous a permis de visualiser au mieux nos enquêtés c'est-à-dire de comprendre leurs raisons, leurs craintes et espoirs pour ce qui concerne les grands risques qu'ils prennent chaque fois en achetant ou consommant une marchandise de contrebande.

Tableau 1 : Attitudes et Comportements du participant en face des produits misent en vente sur les marchés Abidjanais

	Hommes		Femmes		Effectifs
	Prudence	Pas de prudence	Prudence	Pas de prudence	
18 à 25 ans	10	20	10	20	60
26 à 45 ans	10	30	20	20	80
46 à 60 ans	20	10	20	10	60
Effectifs	40	60	50	50	200

Commentaire : dans la tranche des « 18 ans à 25 ans » sur (60) participants (20) se sont montrés prudents (soit 10 hommes/10 femmes) et (40) participants imprudents (20 hommes/20 femmes) face aux différents articles présents sur le marché. Chez les 26 ans à 45 ans, sur (80) participants, (30) participants, (soit 10 hommes/20 femmes) se sont montrés prudents et (50) imprudents, (soit 30 hommes/20 femmes) aux différents articles présents sur le marché. Chez les 46 ans à 60 ans, sur (60) participants, nous avons eu (40) participants (soit 20 hommes/20 femmes) prudents et deux (20) participants imprudents (10 hommes/ 10 femmes) aux différents articles présents sur le marché.

Propos de participants

- « Nous (Mamadou et Fulgence) reconnaissons avoir une forte envie de consommer ces marchandises qui ressemblent trait pour trait aux produits originaux ».
- « Par contre, nous (Junior et Morgan) reconnaissons avoir moins envie de commettre de la contrebande et de prendre des risques inutiles lorsqu'il existe une marge bénéficiaire sur les produits à consommer dans le cas contraire toutes les marchandises nous conviennent ».

- « en définitive, nous (enquêtés) reconnaissons consommer les marchandises de contrebande ».

Tableau 2 : Connaissance des risques sanitaires des produits de contrebande par le consommateur

	Hommes		Femmes		Effectifs
	Bonne connaissance	Mauvaise connaissance	Bonne connaissance	Mauvaise connaissance	
18 à 25 ans	10	20	10	20	60
26 à 45 ans	10	30	30	10	80
46 à 60 ans	20	10	20	10	60
Effectifs	40	60	60	40	200

Commentaire : dans la tranche des « 18 ans à 25 ans » sur (60) participants (20) se sont montrés bons connaisseurs quant aux risques que représentent les produits sur les marchés (soit 10 hommes/10 femmes) et (40) participants moins bons connaisseurs (20 hommes/20 femmes) quant aux risques que représentent les produits sur les marchés. Chez les 26 ans à 45 ans, (80) participants, (40) participants, (soit 10 homme/30 femmes) se sont montrés bons connaisseurs quant aux risques que représentent les produits sur les marchés et (40) moins bons connaisseurs, (soit 30 hommes/ 10 femmes) quant aux risques que représentent les produits sur les marchés. Chez les 46 ans à 60 ans sur (60) participants, nous avons eu (40) participants (soit 20 hommes/20 femmes) bons connaisseurs quant aux risques que représentent les produits sur les marchés et (20) participants imprudents (10 hommes/ 10 femmes) moins bons connaisseurs quant aux risques que représentent les produits sur les marchés. Connaissance des risques sanitaires des produits de contrebande par le consommateur. A la question de savoir si les acteurs Connaissance des risques sanitaires des produits de contrebande par le consommateur.

Propos de participants

« Nous (Konin, Eugénie, et Amadou) savons que ces produits de contrebande sont risqués mais que faire s'i ln' y a pas d'argent dans le pays ».

« Par contre, quand l'argent circule bien, nous aimons consommer les produits de qualité et non de quantité ».

Tableau 3 : Les choix du consommateur Abidjanais face aux types de produits sur les marchés

	Hommes			Femmes			Effectifs
	Choix marchandises licites	Pas de choix	Choix marchandises illicites	Choix marchandises licites	Pas de choix	Choix marchandises illicites	
18 à 25 ans	10	20	0	10	20	0	60
26 à 45 ans	10	20	10	10	30	0	80
46 à 60 ans	0	30	0	20	10	0	60
Effectifs	20	70	10	40	60	0	200

Commentaire : dans la tranche des « 18 ans à 25 ans » sur (60) participants (20) ont choisi les marchandises licites sur les marchés (soit 10 hommes/10 femmes) et (40) participants non pas eu de choix (20 hommes/20 femmes) face aux produits sur les marchés aucun d'entre les participants n'a choisi les produits illicites. Chez les 26 ans à 45 ans, sur (80) participants, (30) participants, (soit 10 homme s/ 20 femmes) ont choisi les marchandises licites sur les marchés et cinq (50) n'ont pas eu de choix (soit 20 hommes/ 30 femmes) face aux produits sur les marchés, ici aussi aucun n'a choisi les articles illicites. Chez les 46 ans à 60 ans sur six (60) participants, nous avons eu deux (20) participants (20 femmes) a fait le choix de marchandise licite sur les marchés et quatre (40) participants n'ont pas eu de choix (30 hommes/ 10 femmes) face aux produits sur les marchés. Aucun des 46 ans à 60 ans n'ont opté pour les marchandises illicites. En définitive sur une population de 200 participants 110 acteurs n'ont pas de choix et 90 participants ont opté pour les marchandises licites et aucun pour les marchandises illicites.

Propos de participants

Madame Awa Coulibaly « je n'ai pas de choix par rapport aux marchandises sur le terrain ce que mon argent peux payer, je paye ».

Pour madame NAGALE, « pour moi les produits originaux oh, pas originaux oh sont difficiles à reconnaître donc je ne peux pas perdre mon temps à tout vérifier et le marché est tellement dur on survit ».

On voit bien que les motivations des sujets à l'étude sont différentes les unes des autres. Cependant, ce qu'il y a à retenir c'est que ce n'est pas la pression extérieure qui est la cause exclusive de leur participation au phénomène de contrebande. A l'analyse du tableau 1 et 2

et les paroles des enquêtés montrent que plus sont faibles le pouvoir d'achat et les profits sur un produit en vente, l'Abidjanais moyen a tendance à se tourner vers les marchandises illicites. Cette situation s'explique par le fait que, plus le pouvoir d'achat du consommateur est bas moins il a envie des produits légaux, sont très chers avec des marges bénéficiaires restreintes.

Discussion

-Rappel de l'Hypothèse

L'hypothèse sous-tend que les marchandises de contrebande représentent de véritables dangers sanitaires pour notre population cible qui les consomme à leur risque et péril, pouvoir d'achat oblige. L'article tient à montrer que les marchandises de qualité médiocre sur les marchés représentent pour la santé des populations ivoiriennes en général et surtout celles des populations Abidjanaises particulièrement des dangers sanitaires. Cazeau (2011-2012), montre que face au scandale des prothèses mammaires PIP, chacun a pris conscience de l'importance des dispositifs médicaux, longtemps restés le parent pauvre de la politique de santé. La mission commune d'information du Sénat constituée à ce sujet a étendu ses investigations à l'ensemble des interventions à visée esthétique, afin de ne pas laisser de côté ce qui constitue désormais un enjeu de société à part entière. Afin de garantir la sécurité des patients, la mission appelle à revoir en profondeur le mécanisme de certification des dispositifs médicaux et à exiger une véritable évaluation clinique préalable à la mise sur le marché des dispositifs médicaux les plus risqués ; la Côte d'Ivoire claquant sur la France doit combler son retard en matière de suivi des dispositifs médicaux implantés selon trois lignes directrices :

- faciliter la déclaration d'incidents ou d'événements indésirables graves ;
- établir des registres de patients pour chaque spécialité ou acte clairement identifié ;
- donner au public l'accès à une information claire et exhaustive afin de restaurer la confiance.

Le législateur ne peut assister sans réagir à l'accroissement des risques liés aux marchandises de contrebande. Il faut donc sans délai :

- clarifier les compétences et les formations de tous les professionnels du secteur de la lutte contre la contrebande ;
- instituer un véritable programme d'informations de façon à rappeler aux consommateurs la prudence qui s'impose en la matière, voire interdire les pratiques les plus dangereuses. Cette étude met en évidence le renversement de tendance qui en l'espace d'une décennie a vu les marchandises en provenance des pays limitrophes (Burkina faso, Mali, Guinée, Ghana et Liberia) et à l'international de la chine prendre le pas sur celles de la Côte d'Ivoire en général et celles d'Abidjan en particulier.

La liste des produits de contrebande en provenance de ces pays ne se limite pas simplement aux produits alimentaires comme le fromage, le yaourt, le lait en poudre ou la farine, elle touche toute une panoplie d'articles allant des produits pharmaceutiques et autres cosmétiques aux pièces de rechange auto et pneumatiques neufs en passant par le prêt-à-porter et le textile, l'électroménager, le matériel électrique, la quincaillerie, la peinture, le sanitaire et autres matériaux de construction comme le rond à béton ou le ciment. Et les Carburants en plus. En somme, plus de 22 produits (au moment de l'enquête) sont commercialisés dans les marchés de contrebande d'Abidjan. Au vue de tout cela l'on convient pour dire que les produits de contrebande inondent les marchés Abidjanais et cela et su de tous même des autorités qui ne ménagent aucun effort pour arriver à réguler ce fléau. Malheureusement il faut admettre et reconnaître que le contrebandier à toujours une bonne avance dans son mode opératoire dont la technique essentielle repose sur le camouflage, l'utilisation d'acteurs en réseaux et se situant dans les structures de la société. Allant du simple individu qui espionne, qui informe ses partenaires sur l'arrivée de patrouille. Ou même de la simple commerçante de Roxy qui marchande des produits pharmaceutiques à risque sans prendre conscience de l'ampleur du danger sanitaire que représente son activité et enfin du consommateur tout court qui ne vérifie rien achète et consomme.

-Rappel des principaux résultats

Ce qui retient l'observateur à ce niveau c'est le pouvoir d'achat de chacun en face d'une situation d'achat certes mais l'abat du gain à la fois du commerçant et du consommateur. Le commerçant lui recherche à se faire que du profit il ne se fait pas prier. Ces opérateurs économiques véreux ne s'émeuvent pas sur la qualité de leurs marchandises susceptibles de provoquer des risques sanitaires graves tout ce qui les intéressent c'est "l'argent" le coté humanitaire laisse place au désir de l'enrichissement tout à azimuth. Concernant, le consommateur Abidjanais on aime les produits au rabais pour deux raisons : la première raison concerne les partisans du pouvoir d'achat faible qui n'ont pas le choix dans leur mode de consommation. Ainsi, eux ont tendance à consommer toute marchandise de basse valeur généralement produit de contrebande. Et cette catégorie est la plus nombreuse les chiffres le démontrent bien elle représente 60% des Abidjanais mais ne possèdent que 30% des richesses et très souvent ce sont des personnes vivant avec moins d'un dollar/jour. Le facteur pauvreté peut expliquer le choix des participants à consommer les produits sur les marchés sans prendre de précaution et ils le démontrent bien dans l'enquête au tableau 3 sur 200 participants 110 participants à l'enquête ont affirmé n'avoir pas eu le choix entre les marchandises licites ou illicites ce qui dénote les risques qu'ils adoptent en face des marchandises, l'essentiel pour eux c'est d'acheter un article sur le marché sans tenir compte de ses origines, son mode de fabrication, ou des incidences susceptibles sur sa santé. Ce participant illustre bien cette idée à travers son affirmation « *je suis un petit travailleur avec un salaire de 30 mille/mois, je préfère consommer les pâtes dentifrices vendues au bord des voies et dans la rue* » quand à la question de savoir s'il a connaissance des risques sanitaires pris, il répond par l'affirmatif, mais il n'a pas le choix les produits vendus dans les grands espaces commerciaux, dans les boutiques ne lui semblent pas accessibles. Et, ce modèle de consommation devient la règle et non l'exception.

La seconde raison qui motive les consommateurs Abidjanais à ne pas tenir compte des dangers liés aux marchandises de contrebande est liée à la recherche de faire plus d'économie, plus de gestion du fait sans doute des incertitudes liées aux crises économiques successives qui ont créé de nouveaux réflexes chez les consommateurs Abidjanais.

Les Données liées au pouvoir d'achat expliquent-elles exclusivement la prise de risques sanitaires chez les consommateurs Abidjanais en face des marchandises ?

Kahofi (2012) dit non dans son étude, l'auteur nous montre que dans la vente de friperie (produit lié à la contrebande en grande partie) à Abidjan Kouté, de nombreux Abidjanais dits nantis rivalisent le marché avec les habitués issus de milieux urbains Abidjanais sinistrés. Dès cet instant notre hypothèse de départ selon laquelle c'est le faible pouvoir d'achat des Abidjanais qui justifie la grande consommation de marchandises de contrebande devient douteuse. Et, c'est pour cette raison que Kahofi (2012) pense qu'on retrouve des Abidjanais nantis dans ce type de consommation à risque, quand l'on sait que ce ne sont pas les moyens qui manquent à ces acteurs en question. En d'autres termes, les Abidjanais quelque soit leur niveau ou condition de vie s'adonnent aux mauvaises habitudes liées aux consommations à risque. Qu'on soit riche ou pauvre à Abidjan, on est dans la consommation des marchandises issues des marchés noirs produits qui battent toute concurrence en ce qui concerne le rapport prix et achat. L'Abidjanais pauvre choisi ces produits sans doute par nécessité de survie, et pour pouvoir d'achat faible cause qui confirme l'hypothèse initiale. Cependant, l'Abidjanais nanti consomme les marchandises à risques, pour consolider son épargne, ou peut-être par avarice, il dépense moins, mais il a comme les pauvres, le produit souhaité, même s'il représente un danger sanitaire réel. Sans doute il craint les incertitudes économiques actuelles ou avenir. Il a peur de faire de grandes dépenses au cas où l'économie deviendrait préoccupante. A situation nouvelle, les hommes ont tendance à avoir de nouveaux réflexes même si ceux-ci sont potentiellement dangereux pour leur survie et leur santé. Les différentes crises économiques mondiales n'épargnent pas le continent Africain et par ricochet, Abidjan qui selon la chambre d'industrie et de commerce de la Côte d'Ivoire (2010), a connu de lourdes pertes pendant les dix dernières années passées pour seulement l'industrie du tabac le manque à gagner/ an se situait autour de 3 milliards de francs/an. Situation, qui s'est retrouvée dans l'industrie textile qui a connu de nombreux préjudices. Les pagnes faisant partie de la vie culturelle de l'ivoirien a connu une dévalorisation du fait des produits de contrefaçon retrouvé sur les marchés à tout point de rue et à vil prix. Des marchandises dangereuses pour le consommateur se vendent comme des petits pains, parce que gagnant preneurs. Pour parvenir à circonscrire ce phénomène il faut que les autorités mettent en place des politiques de sensibilisation de la masse en rapport avec les entreprises présentes sur le territoire douanier d'Abidjan. Au niveau, dissuasif actualisé les textes déjà existants, crée plus de structures de lutte exemple des brigades de lutte. Au niveau privé mettre en contribution les ONG de lutte contre la contrebande encore plus proche de la masse que l'Etat. Au niveau des opérateurs économiques les sensibiliser sur les dangers qu'il y a à empoisonner une population consommatrice car eux étant aussi des consommateurs potentiels d'une autre marchandise qu'ils n'écoulent pas. Pour les consommateurs les sensibiliser sur les périls réels sur l'hygiène de vie et surtout sur la santé publique.

Risques sanitaires des produits de la contrebande sur la vie des populations d'Abidjan

En conclusion, nous pensons que les risques que prennent les Abidjanais dans leur modèle de consommation sont liés d'une part à la précarité des vies de la majorité soit plus d'1 ivoirien sur 3 et d'une peur sournoise d'une minorité d'ivoiriens nantis craignant les incertitudes économiques d'autre part.

BAMBA Ladji

Bibliographie

AMENZOU, (2002), Maghress : Résultats de recherche sur : lokreâ

BANQUE MONDIALE, (2012) : Rapport annuel

BERR, C. J. (2007) Panorama de Jurisprudence Douanière n°9

La chambre d'industrie et de commerce de la Côte d'Ivoire (2010), rapport annuel

CHAMPEYRACHE, C (2003), Un tour du monde des mafias

DAB, W. et SALOMON D. (2013) Agir face aux risques sanitaires. Puf

DURKHEIM, E. (1895) les Règles de la méthode sociologique

GOUVERNEMENT DE Côte d'Ivoire. (2006-2009) lutte contre les déchets toxiques

KAHOFI, S. (2012), Kouté village : Petit marché mais très célèbre

KOMIN, F. (avril 2010) bulletin ivoirien d'éducation civique, civitas, n2

OMS, (2003). Les médicaments contrefaisants : Etats des lieux

OMS. (2012), statistiques sanitaires mondiales

PINTO et GWAWISTZ, (1965), Méthodes des sciences sociales, Revue française de sociologie; n°1 ; vol.6, pg 83-85

ROLANDO. A., YVON. G ET GERARD.V, (1993) "Le monde de l'entreprise informelle: économie souterraine ou parallèle?", Londres (U.K.),

SUTHERLAND, (1940) American Sociological review, Vol. 5, No. 1 (Feb., 1940), pp. 1-12

UNILEVER Côte d'Ivoire. (2009) rapport d'activité

VERNAGEN. B, (1827 à 1858), Encyclopédie de L'Agora | Humboldt Alexandre von humboldt